

CONGRÈS DES ÉLUS DE MARTINIQUE

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONGRES DES ELUS DE MARTINIQUE

A

**MESDAMES ET MESSIEURS
LES MEMBRES DU CONGRES DES ELUS
DE MARTINIQUE**

SEANCE DU 21 DECEMBRE 2022

**RAPPORT SUR LES PRECONISATIONS
PROPOSEES PAR LA COMMISSION AD HOC
DU CONGRES DES ELUS DE MARTINIQUE**

(Rapport modifié suite à la Commission Ad Hoc du 13 décembre 2022)

INTRODUCTION

Le Congrès des élus de Martinique, temps de travail et de cohésion collective pour rechercher des solutions au regard de la situation sociale, démographique, culturelle, économique fortement dégradée de notre Martinique réuni le 12 Juillet 2022, a retenu 7 thématiques autour desquelles les pistes de réflexion s'organiseraient à savoir :

- Mieux être et mieux vivre ensemble en Martinique
- Répondre à l'urgence démographique
- Résilience et gestion durable du territoire
- Affirmer l'identité et la fierté martiniquaises
- Réformer le cadre institutionnel et instituer un droit à l'initiative
- Réussir le défi de l'autonomie alimentaire
- La performance économique territoriale

Pour ce faire, une commission ad hoc chargée d'organiser, d'animer et de suivre les travaux de réflexion a été mise en place le 19 Juillet 2022. Cette dernière a défini ses modalités organisationnelles, le 26 Juillet 2022. Elle a ainsi constitué 3 groupes de travail d'une dizaine de membres, un groupe de travail « Diagnostic », un groupe de travail « Préconisations » et un groupe de travail « Nouvelles compétences et pouvoirs normatifs à négocier »

La Commission ad hoc du Congrès a également désigné les animateurs de ces différents groupes.

Lancé le 18 Octobre 2022, le groupe de travail PRECONISATIONS animé par M. Alexandre VENTADOUR, Conseiller à l'Assemblée comprend les membres suivants :

BEAUNOL Jean-François
CASANOVA Sandra
CONCONNE Catherine
COUTURIER Gilbert
DI GERONIMO Benedicte
LAGUERRE Didier
MARIE-SAINTE Daniel
MONROSE Michelle
NADEAU Marcellin
ODONNAT Fernand
VENTADOUR Alexandre

Les préconisations initiales proviennent :

- des auditions des acteurs socioéconomiques, institutionnels et de la société civile menées par le groupe diagnostic
- de la plateforme numérique de consultation citoyenne en ligne
- des enquêtes
- des réunions publiques
- des travaux internes à l'administration territoriale

A partir des éléments du rapport diagnostic et des éléments précités, la méthode mise en œuvre par la commission ad hoc a consisté à ne retenir pour chaque thématique que :

- 1) les propositions pouvant être initiées dans le cadre actuel mais susceptibles de faire l'objet d'une évolution réglementaire d'une part
- 2) d'autre part les préconisations relevant d'évolution réglementaire ou institutionnelle.

La commission propose, par ailleurs, qu'un document retraçant les préconisations d'amélioration de l'action publique soit élaboré ultérieurement.

Le document pourra faire l'objet de modifications qui seront transmises dans les délais réglementaires d'un jour franc avant la réunion du Congrès.

2. REPONDRE A L'URGENCE DEMOGRAPHIQUE

PROPOSITIONS D' ACTIONS POUVANT ÊTRE INITIEES DANS LE CADRE ACTUEL, SUSCEPTIBLES D'UNE EVOLUTION REGLEMENTAIRE

La Martinique, les martiniquais et le monde

- Mettre en place un partenariat renforcé pour faciliter les démarches administratives des candidats au retour avec l'ensemble des acteurs publics et associatifs, les acteurs du logement et les transitaires
- Initier une politique familiale et nataliste volontariste

Le défi de la fuite des diplômés

- Créer un Guichet unique de Retour au Pays, espace d'orientation implanté en Martinique, avec des antennes en France et à l'étranger
- Créer un réseau d'ambassadeurs engagés sur la question du Retour
- Négocier avec les compagnies aériennes l'augmentation de la franchise bagage et un tarif applicable lors du déménagement des personnes désireuses de rentrer au Pays

Jeunesse, éducation, scolarité

- Dédier des moyens financiers fléchés sur la politique de retour des jeunes
- Augmenter la performance du système éducatif par de meilleures interactions entre l'école et l'entreprise

Formation et apprentissage

- Suivre et étudier la mobilité des néo-bacheliers et des étudiants martiniquais en collaboration avec le Rectorat et LADOM dans le cadre de la gestion prévisionnelle des emplois, compétences, logements, etc.

La famille, l'enfance et la parentalité

- Développer des places en crèches pour répondre aux besoins de tous
- Simplifier et adapter les procédures administratives au niveau des mairies pour l'inscription en crèche ou en école primaire
- Créer et développer les maisons de la parentalité afin de mieux accompagner les parents isolés et/ou les couples, pendant et après la grossesse

PROPOSITIONS D' ACTIONS NECESSITANT UNE EVOLUTION REGLEMENTAIRE OU INSTITUTIONNELLE

La Martinique, les martiniquais et le monde

- Elaborer une politique d'immigration et de repeuplement en concertation entre l'Etat et la CTM
- Proposer un nouveau dispositif de continuité territoriale plus équitable (refonte du dispositif en partenariat Etat/CTM à l'instar de la Corse)
- Consultation sur les politiques de délivrance des visas (éducation, santé, emploi)

Le défi de la fuite des diplômés

- Négocier des aménagements dans la politique tarifaire des compagnies aériennes pour mieux assurer la continuité territoriale
- Contractualiser une clause de retour avec les jeunes martiniquais qui le souhaitent, dans le cadre de la politique de subvention de la Collectivité

Jeunesse, éducation, scolarité

- Renforcer le rôle des collectivités locales dans la définition des politiques éducatives

Document de travail